

# Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais

## COMPTE RENDU DE SEANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du dix janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Patricia CAVALIERI D'ORO, Fanny CAMPAGNE ARMAING, Sandrine BARTHE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Emilie FREYCHE, Cathy HOAREAU, Viviane IMBERT, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Viviane PAUBERT, Danielle TENSA, Laurence VASSAL, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Mathieu BERARD, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Philippe BLANQUET, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, André COSTES, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Éric DIDIER, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Pascal TATIBOUET, Michel ZDAN ;

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Fabienne BARRE donne procuration à Dominique BLANCHOT, Patrick BRIOL à Emilie FREYCHE, Pierre-Yves CAILLAT à Michel ZDAN, Céline GABRIEL à Laurence VASSAL, Didier GALLET à Eric DIDIER, Céline HEBRARD à Floréal MUNOZ, Sébastien VINCINI à Serge BAURENS ;

**ABSENTS EXCUSES :** Gisèle ALAUZY;

**ABSENTS :** Yoann DARCHE, René PACHER.

Nombre de membres :

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	52	42	49

Hélène JOACHIM a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022.

**Intervention de Philippe ROBIN :** Pour faire suite à son intervention lors de cette séance du 13 décembre au sujet de l'utilisation des adresses mail des élus qui ont été transmises à des personnes extérieures au conseil communautaire, il demande ce qu'il en est règlementairement car il continue de recevoir des messages. A la demande de Serge BAURENS, Valérie SAINT-MARTIN rappelle les règles : lorsque le conseil communautaire a été mis en place, la CCBA a fait signer une attestation à l'ensemble des élus pour collecter leurs adresses mail en précisant que celles-ci seraient utilisées uniquement pour l'envoi des ordres du jour et des notices. Dans le cadre de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD), ces adresses mail sont considérées comme des données personnelles donc il est interdit de les transmettre à des tiers sans l'autorisation préalable des élus concernés. Il y a donc eu une violation des règles au regard de la RGPD. Philippe ROBIN ne souhaite plus recevoir ce type de message, il ira plus loin dans les démarches s'il le faut.

Joséphine ZAMPESE ajoute qu'elle ne souhaite plus recevoir ces mails, d'autant plus que la liste des destinataires est désormais élargie hors conseil communautaire.

Nadia ESTANG demande ce qu'on peut faire collectivement pour empêcher cela.

Le Président précise qu'il est possible de faire un signalement auprès de la CNIL

Philippe BLANQUET indique qu'il existe des possibilités d'action, mais il n'est pas sûr que la portée juridique soit très étendue dans la mesure où il ne s'agit pas de mails de nature commerciale.

Cathy HOAREAU rappelle que les élus ont donné leur adresse mail uniquement pour un usage interne à la communauté de communes. Si elles ont été diffusées à l'extérieur, c'est qu'il y a une personne dans cette assemblée qui les a données. Elle approuve la proposition de du Président et propose, à ceux qui sont d'accord, d'écrire conjointement un courrier de signalement à la CNIL

Le procès-verbal n'amenant pas d'autres questions ni remarque, le Président le soumet au vote. A l'unanimité, ce procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est approuvé.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

#### **FINANCES**

1. Construction d'un centre aquatique intercommunal : Actualisation du plan de financement prévisionnel
2. Budget Général : Ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2023
3. Ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2023 – Budget annexe Collecte et Valorisation des déchets
4. Budget annexe Office du Tourisme : Ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2023
5. Budget Général : Actualisation de la durée de l'AP/CP « construction gymnase de Cintegabelle »

Questions diverses

.....  
**Point n° 1 relatif à l'actualisation du plan de financement prévisionnel du centre aquatique : Serge BAURENS propose de le reporter à une date ultérieure dans l'attente d'informations complémentaires.**  
.....

**2023-01**

**Budget Général**

**Ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2023**

Madame la Vice-Présidente en charge des finances rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT qui prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* » et sous référentiel M57, 1/3 pour les crédits de paiement des AP/CP ouvertes ».

Madame la Vice-Présidente explique que dans l'attente du vote du BP 2023 du budget général et afin de permettre la réalisation de travaux d'investissement ayant fait l'objet de décisions favorables ou d'être en mesure de faire face à des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services, il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires dans les limites suivantes :

*Immobilisations incorporelles*

Chapitre	Article	BP 2022	DM	1/4 des crédits
20	2031 Frais d'études	69 519.91		17 379.98
20	2033 - Frais d'insertion	5 000.00		1 250.00
20	2051 Concessions, droits similaires	51 555.00		12 888.75
20	Totalisation	126 074.91		31 518.73

*Immobilisations corporelles*

Chapitre	Article	BP 2022	DM	1/4 des crédits
21	2111 Terrains nus	159 540.00	-	39 885.00
21	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes		-	-
21	2128 Autres agencements et aménagements	71 980.00	-	17 995.00
21	21318 Autres bâtiments publics		-	-
21	21351 Installations générales, agencements	318 806.85	-	79 701.71
21	2145 Const* sur sol d'autrui		-	-
21	2138 Autres réseaux	190 000.00		
21	2151 Réseaux de voirie	30 000.00		7 500.00
21	2152 Installations de voirie		-	-
21	21531 Réseau d'adduction d'eau		-	-
21	21534 Réseaux d'électrification	10 154.21		
21	21538 Autres réseaux	495.58		123.90
21	2158 Autres inst., matériel, outill. Techniques	47 078.30	-	11 769.58
21	21571 Matériel roulant - voirie		-	-
21	21731 Bâtiments publics (mise à dispo)		-	-
21	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers		-	-
21	21838 Matériel de bureau et informatique	15 195.00	-	3 798.75
21	21848 Mobilier	8 437.87	-	2 109.47
21	2188 Autres immobilisations corporelles	54 480.39	-	13 620.10
21	Totalisation	906 168.20	-	176 503.50

*Autres immobilisations financières*

Chapitre	Article	BP 2022	DM	1/4 des crédits
27	276348 Autres immobilisations financières		-	-
27	276351 GPF de rattachement	2 239 434.15		559 858.54
27	27638 Autres groupements		-	-
	Totalisation	2 239 434.15	-	559 858.54

*AP/CP*

Chapitre	Article	BP 2022	DM	1/3 des crédits
20		149 030.56		49 676.85
	Construction centre aquatique	90 000.00		
	Construction gymnase de Cintegabelle	29 030.56		
	Pôle culturel	30 000.00		
23		3 548 995.63		1 182 998.54
	Construction centre aquatique	2 876 231.53		
	Construction gymnase de Cintegabelle	272 764.10		
	Construction aire d'accueil gens du voyage	400 000.00		
	Totalisation	3 698 026.19		1 232 675.40

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Vice-Présidente en charge des finances à procéder à l'ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 du budget général de la Communauté de Communes Bassin Auterivain tel qu'énoncé ci-dessus.

**2023-02**

**Budget annexe Collecte et Valorisation des déchets**

**Ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2023**

Madame la Vice-Présidente en charge des finances rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Madame la Vice-Présidente explique que dans l'attente du vote du BP 2023 du budget annexe Collecte et Valorisation des déchets, et afin de permettre la réalisation de travaux d'investissement ayant fait l'objet de décisions favorables ou d'être en mesure de faire face à des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services, il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires dans les limites suivantes :

*Immobilisations incorporelles*

Chapitre	Article	BP 2022	DM	1/4 des crédits
20	2031 Frais d'études			-
20	2033 - Frais d'insertion			-
20	2051 Concessions, droits similaires	18 000.00	-	4 500.00
20	<b>Totalisation</b>	<b>18 000.00</b>	<b>-</b>	<b>4 500.00</b>

*Immobilisations corporelles*

Chapitre	Article	BP 2022	DM	1/4 des crédits
21	2111 Terrains nus		-	-
21	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes		-	-
21	2128 Autres agencements et aménagements		-	-
21	21318 Autres bâtiments publics	-	-	-
21	21351 Installations générales, agencements	5 000.00	-	1 250.00
21	2138- Autres constructions	326 100.11		81 525.03
21	2145 Const° sur sol d'autrui			-
21	2151 Réseaux de voirie			-
21	2152 Installations de voirie	30 000.00	-	7 500.00
21	21531 Réseau d'adduction d'eau		-	-
21	21538 Autres réseaux			-
21	2158 Autres inst., matériel, outil. Techniques	117 825.20	-	29 456.30
21	21571 Matériel roulant - voirie			-
21	21731 Bâtiments publics (mise à dispo)	-	-	-
21	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers		-	-
21	21828 Matériel de transport	249 000.00		62 250.00
21	21838 Matériel de bureau et informatique	2 886.42	-	721.61
21	21848 Mobilier	600.00	-	150.00
21	2188 Autres immobilisations corporelles	4 000.00	-	1 000.00
21	<b>Total</b>	<b>735 411.73</b>	<b>-</b>	<b>183 852.93</b>

*AP/CP*

Chapitre	Article	BP 2022	DM	1/3 des crédits
20		45 495.64		15 165.21
	Optimisation collecte, TEOMI	45 495.64		
21		1 000 000.00		333 333.33
	Optimisation collecte, TEOMI	1 930 851.43		
23		70 000.00		23 333.33
	Construction déchèterie pro Auterive	70 000.00		
	<b>Total</b>	<b>1 115 495.64</b>		<b>371 831.88</b>

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à procéder à l'ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 du budget annexe Collecte et Valorisation des déchets de la Communauté de Communes Bassin Auterivain tel qu'énoncé ci-dessus.

**2023-03**

**Budget annexe Office du Tourisme intercommunal**

**Ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2023**

Madame la Vice-Présidente en charge des finances rappelle les dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Madame la Vice-Présidente explique que dans l'attente du vote du BP 2023 du budget annexe Office du Tourisme intercommunal, et afin de permettre la réalisation de travaux d'investissement ayant fait l'objet de décisions favorables ou d'être en mesure de faire face à des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services, il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits budgétaires dans les limites suivantes :

*Immobilisations incorporelles*

Chapitre	Article	BP 2022	DM	1/4 des crédits
20	2031 Frais d'études			-
20	2033 - Frais d'insertion			-
20	2051 Concessions, droits similaires	5 938.00	-	1 484.50
20	<b>Total</b>	<b>5 938.00</b>	<b>-</b>	<b>1 484.50</b>

*Immobilisations corporelles*

Chapitre	Article	BP 2022	DM	1/4 des crédits
21	2111 Terrains nus		-	-
21	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes		-	-
21	2128 Autres agencements et aménagements		-	-
21	21318 Autres bâtiments publics		-	-
21	2135 Installations générales, agencements		-	-
21	2138- Autres constructions		-	-
21	2145 Const° sur sol d'autrui		-	-
21	2151 Réseaux de voirie		-	-
21	2152 Installations de voirie		-	-
21	21531 Réseau d'adduction d'eau		-	-
21	21538 Autres réseaux		-	-
21	2158 Autres inst., matériel, outil, Techniques	49 974.56	-	12 493.64
21	21571 Matériel roulant - voirie		-	-
21	21731 Bâtiments publics (mise à dispo)		-	-
21	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers		-	-
21	21838 Matériel de bureau et informatique	600.00	-	150.00
21	21848 Mobilier	3 350.00	-	837.50
21	2188 Autres immobilisations corporelles		-	-
21	<b>Total</b>	<b>53 924.56</b>	<b>-</b>	<b>13 481.14</b>

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à procéder à l'ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 du budget annexe office du tourisme intercommunal de la Communauté de Communes Bassin Auterivain tel qu'énoncé ci-dessus.

2023-04

Budget Général

Actualisation de l'AP/CP « construction gymnase de Cintegabelle »

Madame la Vice-Présidente en charge des finances rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la durée de réalisation comptable de l'opération « construction gymnase de Cintegabelle », initialement prévue jusqu'en 2022, est plus longue que prévue. Il y a donc lieu d'actualiser la durée de l'AP/CP en conséquence et de prolonger la réalisation comptable jusqu'en 2023 en reportant les crédits de paiement (CP) correspondants et sans modifier le montant de l'enveloppe prévue à 2 750 854 € TTC.

Pour mémoire, l'AP/CP se présentait comme suit :

- Durée : 5 ans (2018 à 2022)
- Montant : 2 750 854 € TTC
- Crédits de paiement prévus en 2022 : 310 098.58 €

Nouvelle situation :

- Durée : 6 ans (2018 à 2023)
- Montant : 2 750 854 € TTC
- Crédits de paiement prévus en 2022 : 180 257.05 €
- Crédits de paiement prévus en 2023 : 129 848.53 €

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire,

**ACTE** la modification de la durée de réalisation de l'AP/CP « construction gymnase de Cintegabelle » du budget général,  
**ACTE** la modification des montants de crédits de paiement de cet AP/CP sur l'exercice 2022 et le report sur 2023.

Informations diverses :

Serge BAURENS : la communauté de communes présente ses vœux le 26 janvier à 18h30, vœux adressés également aux élus qui ne sont pas conseillers communautaires, c'est l'occasion de se rencontrer et d'échanger, ainsi qu'aux artisans et commerçants du territoire qui sont tous invités.

Joël CAZAJUS : une réunion sur le Plan Intercommunal de sauvegarde est prévue le 8 février à 18h, certainement en présence de la gendarmerie et des pompiers. Il serait bien que toutes les communes soient représentées par au moins un élu. René MARCHAND expliquera tout cela car c'est lui qui pilote le dispositif, une convocation sera envoyée.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H50*

Le Président  
Serge BAURENS



Le secrétaire de séance  
Hélène JOACHIM

